

2022 : la relance du projet européen ?

Déclaration du groupe Entreprises

Réenchanter le projet européen pour susciter l'adhésion, est un bel objectif que fixe le conseil au travers de cet avis. La construction européenne a favorisé la paix, le développement économique et social, au sein de notre continent, elle nous a également aidé à surmonter de nombreuses crises qui auraient été plus difficiles à surmonter seuls. Le CESE rappelle donc son implication au projet européen et cela est important. Les entreprises y sont-elles mêmes fortement attachées.

Pour autant, de nouvelles priorités doivent être mises en place. Nous avons pu le constater avec la crise de la Covid, l'Europe doit se doter d'instruments permettant d'améliorer notre autonomie stratégique, mais également de protéger les acteurs économiques face à une politique de plus en plus agressive de nos partenaires commerciaux.

Cela ne pourra se réaliser qu'en déployant une véritable politique industrielle européenne, tout en luttant contre les distorsions de concurrence et toute forme de concurrence déloyale. Elle ne doit pas à cet égard hésiter à utiliser le principe de réciprocité et de nouveaux instruments de défense commerciale.

Nous devons aussi chercher à renforcer l'influence de l'Union en diffusant ses normes et en renforçant sa diplomatie. Grace à l'Union Européenne, nous avons l'un des plus importants espaces économiques au monde : c'est une chance que nous pouvons mettre au service d'autres objectifs en matières sociales environnementales, de garantie des libertés ou de solidarité notamment, le tout en lien avec les objectifs de développement (ODD).

Comme le précise le texte, les différents outils doivent être construits en étroite association avec les acteurs concernés. Il convient en effet de prendre en compte leurs capacités à répondre aux objectifs : ainsi, par exemple, la trajectoire de décroissance des quotas gratuits dans le système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (EU ETS) doit rester réaliste pour préserver la compétitivité des secteurs concernés, en particulier dans une période où ceux-ci vont devoir réaliser des investissements colossaux pour leur transition bas carbone et auront besoin d'être accompagnés. Une approche sectorielle est indispensable. Il convient également d'être prudent en matière de devoir de vigilance, notamment pour les PME du fait de leur implication dans la chaîne de sous-traitance.

Ces difficultés ont été entendues, le texte nous semble d'ailleurs équilibré et donne de réelles pistes pour la relance d'un projet européen. Les entreprises françaises y tiennent et attendent beaucoup d'un projet européen qui favorise leur développement, la pérennité des filières industrielles et leur compétitivité.

C'est pourquoi le groupe des entreprises l'a voté favorablement.